

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (25) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SULLI

RAPPORTEUR : Madame DE COURREGES

OBJET : Convention avec l'Observatoire Régional de Santé pour la réalisation d'un diagnostic local de santé sur le territoire de l'agglomération

Le Contrat Local de Santé (CLS), signé en décembre 2011 entre l'Agence Régionale de Santé, la Sous-Préfecture et la commune de Châtellerault, arrive à son terme en avril 2018. Une évaluation a été réalisée par l'ARS et la collectivité ; les résultats présentés en comité de pilotage en avril dernier ont démontré sa plus-value sur le territoire de la Commune. Cependant, une de ses faiblesses a été le manque de diagnostic initial partagé de tous qui aurait pu permettre de fixer des objectifs répondant au plus près des besoins de la population et une meilleure lisibilité auprès des acteurs locaux. De plus, il a semblé pertinent d'étendre la connaissance au territoire de l'agglomération.

Le comité de pilotage a donc décidé de réaliser un diagnostic pour préparer la prochaine version du CLS qui devrait être signé mi-2018. Pour ce faire, cette mission sera confiée à l'Observatoire Régional de Santé (ORS) Nouvelle Aquitaine. Une convention doit donc être établie entre l'ORS et Grand Châtellerault.

Les objectifs de ce diagnostic sont les suivants :

- Dresser un état des lieux sanitaire et social du territoire de l'agglomération,*
- Mobiliser les acteurs locaux, des champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, éducatifs autour des questions de santé sur le territoire de l'agglomération,*
- Partager les connaissances avec les acteurs locaux, notamment les élus et l'ensemble des partenaires et institutions concernés,*
- Déterminer les axes stratégiques du prochain CLS.*

Le calendrier de réalisation est prévu d'octobre 2017 à avril 2018.

Le diagnostic est financé par l'ARS et Grand Châtellerault pour un montant total de 22 000 euros. Il est proposé que l'agglomération verse 5 600€ à l'ORS, dans le cadre de la convention de partenariat, le reste étant pris en charge par l'ARS.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 511/5500/6228 et répartie comme suit : 40% au budget 2017 et 60% au budget 2018.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 octobre 2017

n°27

page 2/2

des attributions du conseil au bureau,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

CONSIDERANT les résultats de l'évaluation du Contrat Local de Santé 2011-2017 de la commune de Châtellerault montrant l'intérêt d'élargir le territoire du CLS et de réaliser un diagnostic initial,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de réaliser un diagnostic local de santé, financé par l'ARS et Grand Châtellerault pour un montant total de 22 000 euros. L'agglomération versera 5 600€ à l'ORS, dans le cadre de la convention de partenariat, le reste étant pris en charge par l'ARS.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention avec l'ORS dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic local de santé, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier, notamment les éventuels avenants.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 511/5500/6228 et répartie comme suit : 40% au budget 2017 et 60% au budget 2018.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER